

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
534^{ÈME} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ETHIOPIE
17 AOÛT 2015

PSC/BR/3.(DXXXIV)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 534^{ème} réunion tenue le 17 août 2015, a suivi une communication de la Commission sur la situation en République centrafricaine (RCA).

Le Conseil a rappelé ses précédents communiqués et communiqués de presse sur la situation en RCA, y compris le communiqué de presse PSC/PR/COMM.(DVI) adopté lors de sa 506^{ème} réunion tenue le 13 mai 2015.

Le Conseil s'est félicité de l'évolution globalement positive de la situation en RCA depuis la tenue, du 4 au 11 mai 2015, du Forum national de réconciliation de Bangui. À cet égard, le Conseil a félicité les autorités de la Transition et toutes les autres parties prenantes centrafricaines pour leur engagement à respecter l'esprit du Forum et à mettre en œuvre les recommandations qui en sont issues.

Le Conseil a souligné, encore une fois, la nécessité de tout faire pour assurer la tenue réussie des élections législatives et présidentielles prévues en octobre 2015 et qui marqueront le couronnement de la Transition en cours et le parachèvement du processus de restauration de l'ordre constitutionnel. Le Conseil a noté avec satisfaction les mesures prises à cet effet, y compris le lancement, le 26 juin 2015, de l'opération d'enrôlement des électeurs, ainsi que les efforts de mobilisation des ressources financières et logistiques requises pour la bonne tenue de ces scrutins. Le Conseil, notant que près de 10 millions de dollars sont encore requis pour le financement du processus électoral et rappelant le principe de solidarité africaine, a lancé un appel pressant à tous les États membres qui ne l'ont pas fait pour qu'ils apportent d'urgence des contributions financières pour aider à combler le déficit actuel. Le Conseil a demandé à la Commission de sensibiliser les États membres sur la situation.

Le Conseil s'est félicité de l'Avis de la Cour constitutionnelle du 20 juillet 2015 stipulant que l'on ne peut, au motif de difficultés d'organisation technique et matérielle, dénier l'exercice de leur droit de vote aux citoyens centrafricains réfugiés du fait des violences qu'a connu le pays, tel qu'énoncé à l'article 20 de la Charte constitutionnelle de la Transition du 18 juillet 2013 et réaffirmé par le Forum de Bangui. Le Conseil a exprimé l'espoir que le Conseil national de transition (CNT), lors de sa session extraordinaire ouverte le 10 août 2015, entérinera cet Avis. Le Conseil a souligné l'importance que revêt le caractère inclusif des scrutins à venir, qui est une condition essentielle à la promotion durable de la réconciliation et de la paix en RCA.

Le Conseil a réitéré son attachement au strict respect des dispositions de la Charte constitutionnelle de transition relative à l'inéligibilité des responsables actuels et passés de la Transition, ainsi que des responsables politiques visés par des sanctions imposées par le Conseil et/ou par le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément au communiqué de presse PSC/PR/COMM.(DVI). Le Conseil a souligné que l'UA ne reconnaîtrait pas comme valides des scrutins tenus en violation de ces dispositions.

Le Conseil a salué les Conclusions de la 8^{ème} réunion du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA) tenue à Addis Abéba le 27 juillet 2015, et s'est félicité des actions de suivi qui sont menées sur le terrain par le Groupe de coordination pour la préparation et le suivi des réunions du GIC-RCA (G8- RCA), que préside le Représentant spécial de la Présidente de la Commission en RCA et chef de la Mission de l'UA pour l'Afrique centrale et la RCA (MISAC), le Général Jean-Marie Michel Mokoko. Le Conseil a encouragé la MISAC à poursuivre vigoureusement la mise en œuvre de son mandat tel que déterminé par le communiqué PSC/PR/COMM(CDLVIII) Rev.1 adopté lors de sa 458^{ème} réunion tenue le 17 septembre 2014.

Le Conseil a réitéré sa gratitude aux chefs d'État et de Gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et à l'ensemble des pays contributeurs de troupes et de personnels de police à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en RCA (MINUSCA) pour leur contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et de la réconciliation en RCA. Le Conseil a également exprimé sa gratitude aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RCA pour leur appui continu au processus de paix en RCA, et les a exhortés à poursuivre leur soutien.

Le Conseil a exprimé sa profonde préoccupation face aux allégations d'exploitation et d'abus sexuel et autres violations des droits de l'homme commis par des éléments des forces internationales en RCA. Le Conseil a fermement condamné ces actes inacceptables et ignobles, et souligné la nécessité et l'urgence de faire la lumière sur cette question. Le Conseil a instamment demandé à tous les pays contributeurs de troupes et de personnels de police dont les ressortissants seraient impliqués dans la commission de tels actes de diligenter sans délai les enquêtes requises et de prendre, le cas échéant, des sanctions exemplaires. Le Conseil a demandé à la Commission, en collaboration avec les Nations unies, de sensibiliser les États membres concernés. Plus globalement, le Conseil a prié la Commission de lui soumettre un rapport sur la question de l'exploitation et des abus sexuels dans le contexte des opérations de maintien ou de soutien à la paix en cours sur le continent, et de lui faire des recommandations sur les modalités d'une action africaine et internationale renforcée pour prévenir et sanctionner de tels crimes.

Le Conseil, ayant été informé de la démission du Représentant spécial des Nations unies en RCA et chef de la MINUSCA, le Général de corps d'armée Babacar Gaye, lui a rendu hommage pour sa contribution inestimable à la promotion de la paix et de la réconciliation en RCA et ailleurs, ainsi que pour son engagement. Le Conseil a formé des vœux de succès pour son successeur, M. Parfait Onanga-Anyanga, et attend avec intérêt la poursuite, sous sa direction, de l'étroite coopération qui existe entre la MINUSCA et la MISCA, dans le cadre du partenariat entre l'UA et les Nations unies dans le domaine de la paix et de la sécurité.